Image not found or type unknown

# Rupture conventionnelle en maladie

Par **Pam**, le **02/05/2013** à **10:57**

Bonjour
Un salarié en maladie depuis 4 mois et qui n'envisage pas de reprendre son travail à demande à mon employeur une rupture conventionnelle.
Ont-ils le droit de le faire compte tenu de son arrêt maladie ?
Le salarié est entre dans l'entreprise en juin 2008 quand est il de son préavis si pendant la procédure il est toujours en arrêt
Qu'elles sont les obligations de l'employeur s'il répond favorablement à sa demande merci

Par **P.M.**, le **02/05/2013** à **11:20**

Bonjour,
Normalement, la conclusion d'une rupture conventionnelle est possible pendant un arrêt-maladie non professionnelle...
Il n'y a pas de préavis pour la rupture conventionnelle...
Je vous propose ce dossier...

Par **Pam**, le **02/05/2013** à **14:43**

Bonjour

Je vous remercie de m'avoir orienté vers ce site très intéressant
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés